

MELGES²⁴



Coupe de France 2011

Article 1 – Règlement

Le Coupe de France de Melges 24 2011 est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de la Classe Nationale Française de Melges 24.

Article 2 – Organisation

Le Coupe de France de Melges 24 2011 est organisé par la Classe Nationale Française de Melges 24, avec le concours de :

Cercle d'Organisation du Yachting Compétition Hyérois
Yacht Club Sanremo
Yacht Club Grande Motte

Article 3 – Langue

La langue officielle du Coupe de France de Melges 24 2011 est le français.

Article 4 – Programme

Trois épreuves sont prises en compte :

11-13 Mars - Volvo Cup Sanremo - Sanremo
27-29 Mai - Yacht Club Grande Motte
10 -13 Novembre - Novembre à Hyères - Hyères

Article 5 – Voiliers

5.1 Les voiliers invités à courir le Coupe de France de Melges 24 sont de Melges 24 munis de leur certificat de jauge en cours de validité.

5.2 Tout participant au Coupe de France de Melges 24 s'engage à respecter et être en accord avec les règles de classe en vigueur.

5.3 Tous les propriétaires et barreurs participants au Coupe de France de Melges 24 devra être à jour de sa cotisation à la classe française de Melges 24 pour l'année en cours.

Article 6 – Inscriptions

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir à la Classe Française des Melges 24 les classements généraux avec les éléments suivants :

- Numéro de coque (identifiant principal)
- Numéro de voile (Identifiant secondaire)
- Nom du bateau pour la course
- Nom du skipper
- Nom du club dans lequel le skipper est inscrit
- Noms des équipiers
- Pour les Corinthien les identifiants ISAF et Groupes de chacun des équipiers et skipper.
- Pour les Jeunes la date de naissance de chacun des équipiers et du skipper.

Article 7 – Classements

7.1 Définition des classes

a) Classement général

Tous les équipages seront classés au classement général

b) Classement Amateur

Un classement spécifique sera établi pour les Amateurs comme défini dans les règles de classe Melges 24 i.e le barreur doit être un Groupe 1 selon l'ISAF et les membres d'équipage peuvent être indifféremment des Groupes 1 et 2 comme définis par l'ISAF. Aucun membre de l'équipage ne peut être de Groupe 3.

Pour figurer à ce classement vous devrez spécifier lors de votre inscription votre identifiant ISAF et votre groupe d'appartenance.

Pour être classé au classement Amateur, le bateau devra être classé Amateur sur chacune des trois épreuves.

c) Classement Jeune

Un Classement Jeune sera établi. Pour y figurer seul un unique membre d'équipage incluant le skipper pourra avoir plus de 26 ans au 31 décembre 2011.

Pour être classé au classement Jeune, le bateau devra être classé Jeune sur chacune des trois épreuves.

7.2 Etablissement du classement

Le classement du Coupe de France de Melges 24 2011 sera établi par sommation des points obtenus au classement général après Jury de chacune des trois épreuves. Le bateau ayant obtenu le minimum de points sera déclaré champion de France de Melges 24 2011.

Le Champion de France Corinthien respectivement Jeune sera le bateau Corinthien respectivement Jeune ayant obtenu le minimum de points.

Tout bateau n'ayant pas participé à une épreuve sera classé DNS à chacune des manches courues sur cette dite épreuve et son classement à cette épreuve sera ainsi établi.

Article 8 – Départage des égalités

A l'issue du Coupe de France, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général, Corinthien ou Jeune sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants.

Article 9. Remise des prix

La remise des prix sera assurée par la Classe française des Melges 24 lors de la clôture de Novembre à Hyères 2011.